

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport de commission pour le préavis n°08/2023

Réfection du chalet d'alpage communal des Fonds, à l'Etivaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

La commission chargée d'étudier le présent préavis s'est réunie le lundi 5 juin 2023 à 20h30 à la salle du Conseil Communal de Château-d'Oex. Elle était composée de Messieurs Florian Revaz, 1^{er} membre, Sylvain Clot, Christophe Pilet et Jean-Philippe Blum, rapporteur. M. Daniel Mercier était absent et non excusé. La Municipalité était représentée par Madame Cosette Hämmerli. M. Xavier Feal adjoint au service des travaux représentait le dit service.

Après les salutations d'usage, le président ouvre la séance et donne la parole à la Municipale Mme Cosette Hämmerli qui nous fait un rapide résumé de la situation.

Comme cité dans le préavis le chalet des Fonds est utilisé pour une courte période aux printemps et en automne.

Le chalet n'étant pas équipé de sanitaire conforme, il est impératif d'y remédier afin de l'équiper de ce bien courant et essentiel pour les usagers.

Le coût des travaux interpelle la commission qui demande des détails sur la construction. M. Feal nous montre sur plan et nous explique que diverses variantes ayant été étudiées, la meilleur et la plus pratique pour l'exploitation est de créer un nouveau local à l'extérieur, à côté de la porte d'entrée.

Ceci implique des coûts importants pour regagner les niveaux par une surélévation ainsi que la création des murs de soutènement. Certains aménagements dont un évier ainsi qu'une amenée d'eau chaude dans le tranchage font partie de ce budget. Pour ce faire, un boiler électrique sera installé.

L'eau usée sera amenée à la fosse par une conduite qui va être créée sous le nouveau sol en béton de l'ariau.

Les locataires, conscients des coûts importants de ces travaux, vont participer à la réalisation par la pose des carrelages, le démontage des soliveaux et la creuse de la fouille pour les eaux usées.

L'électrification du chalet ayant été bloquée par les services cantonaux, Mme la Municipale Hämmerli a repris le dossier en main et relancé le canton à ce sujet qui n'a actuellement pas encore donné de réponse.

Elle nous explique que le Groupe E est très intéressé à faire cette liaison et que si les travaux peuvent être entrepris depuis Pra-Cornet les coûts liés à l'alimentation en moyenne tension seraient pris en charge par eux-mêmes.

La réponse n'est actuellement pas revenue du canton. Si toutefois il n'était pas possible de réaliser cette fouille la variante de l'alimentation par la Rite pourrait être envisagée.

Si cela s'avérait trop problématique une installation de panneau solaire afin de fournir la lumière et l'électricité pour un frigo serait effectuée.

Après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis n°08/2023 tel que présenté.

Pour la commission, le rapporteur Jean-Philippe Blum

Château-d'Oex, 16 juin 2023